

Recherches sociographiques



Heinz KLOSS, *Les droits linguistiques des Franco-Américains aux États-Unis*

Edward G. Hudon

Volume 12, Number 3, 1971

Minorités francophones

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055542ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055542ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Hudon, E. G. (1971). Review of [Heinz KLOSS, *Les droits linguistiques des Franco-Américains aux États-Unis*]. *Recherches sociographiques*, 12(3), 379–380.
<https://doi.org/10.7202/055542ar>

COMPTES RENDUS

Heinz KLOSS, *Les droits linguistiques des Franco-Américains aux États-Unis*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1970, 80 p.

Quels sont les droits linguistiques des Franco-Américains aux États-Unis ? Pour répondre à cette question il est non seulement nécessaire d'avoir une bonne connaissance de l'histoire des États-Unis dès le commencement, mais aussi une connaissance de la jurisprudence et des lois des États-Unis. Et quand nous parlons d'une telle connaissance, nous référons à la jurisprudence et aux lois de chacun des cinquante États du pays, du Puerto Rico, des territoires au nombre de quatre, du District de Columbia, aussi bien que de la jurisprudence et des lois au niveau fédéral. La recherche qu'une telle connaissance exige est immense. Même parmi ceux qui ont le temps d'entreprendre une telle recherche, il y en a très peu qui ont la patience de le faire. Dans le cas des droits linguistiques des Franco-Américains nous avons à remercier le professeur Heinz Kloss, docteur en sciences politiques et sociales, qui a fait ce travail. Son livre *Les droits linguistiques des Franco-Américains aux États-Unis* nous fournit des informations qui répondent à notre question initiale.

Dans son avant-propos, le Docteur Kloss nous dit que c'est en 1930 qu'il entreprit ses premières recherches concernant le statut juridique de la langue française en Louisiane. Le résultat de ses recherches est une étude chronologique détaillée de la situation qui a prévalu en Louisiane. Il nous enseigne qu'entre 1825 et la Guerre Civile entre le Nord et le Sud des États-Unis, la Louisiane était un État entièrement et officiellement bilingue où l'anglais et le français jouissaient de droits égaux. Il nous apprend aussi qu'après la défaite du Sud et l'invasion des *carpetbaggers* républicains le français disparut des écoles de l'État à vue d'œil (voir p. 35). Néanmoins, la langue française a constitué la langue d'une grande partie de la population de la Louisiane, grâce à l'enseignement du français dans les écoles privées. Heureusement, à la fin des années soixante, le français a pris un nouveau départ, marqué en 1968 par l'adoption de quatre lois visant à réintroduire et à affirmer la position du français dans divers domaines et à divers échelons.

Une partie de l'ouvrage du docteur Kloss est consacrée aux Franco-Américains habitant les États de la Nouvelle-Angleterre. Dans cette région des États-Unis, la survie du français repose quasi exclusivement sur les efforts d'organismes privés. L'apport de l'État se limite généralement à ne pas gêner ces efforts. Pour cette raison, on nous dit qu'il y a beaucoup moins de choses à dire au sujet de sa situation légale (voir avant-propos). Peut-être, mais même aujourd'hui le français joue un rôle qui est très important partout dans la Nouvelle-Angleterre. De plus, dire que « pendant très longtemps, le français alla de pair avec pauvreté et manque d'éducation » et « que

ces écoles (paroissiales bilingues) tendaient à favoriser une mentalité de ghetto * (voir p. 51) donne une fausse impression de la réalité.

L'immigration des Canadiens français à la Nouvelle-Angleterre a commencé environ en 1880 et a continué à flot pendant trente ou quarante ans. Ceux qui se sont rendus en Nouvelle-Angleterre ont quitté le Canada un par un ou par famille entière pour travailler dans les manufactures de coton du Maine, du New Hampshire, du Massachusetts et du Rhode-Island. Une fois rendu là l'immigrant, en plus de travailler dans la manufacture, vivait dans les appartements qui appartaient aux propriétaires des manufactures, et achetait les biens nécessaires au *company store*. Même les petits travaillaient. S'ils étaient trop petits pour rejoindre les bobines, on leur donnait un banc sur lequel ils se tenaient debout. Qu'est-ce qu'ils gagnaient ? \$8 ou \$10 par semaine de soixante heures. C'était une fortune pour ceux comme ma grand-mère qui, avant de quitter le Canada, gagnait 50¢ par semaine comme bonne dans la maison d'un capitaine de mer qui demeurait à la pointe de Lévis.

Pour les premiers immigrants, ce n'était pas une question d'éducation. L'usine et l'église, c'était leur vie. Pour ceux de la première génération nés en Nouvelle-Angleterre il y avait un peu plus d'avantages. C'était l'école jusqu'à l'âge de seize ans et après cela la manufacture de coton. Mais même parmi les premiers immigrants et ceux de la première génération nés aux États-Unis il y en a eu qui ont très bien réussi. Parmi ceux-là un bon nombre sont devenus commerçants, médecins, avocats, maire de leur ville, et même juges. C'était une question de lutter, de travailler et faire des sacrifices, mais ceux qui n'ont pas eu peur de le faire ont réussi. Pour la deuxième génération née aux États-Unis ce fut plus facile. Cette génération a gagné le pouvoir politique dans les centres Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre. Pour elle il est même possible de devenir juge en chef de la Cour suprême de l'État comme celui de l'État du Maine en ce moment.

M. Kloss attribue la pauvreté de la vallée du Saint-Jean au manque de connaissance de l'anglais (voir p. 52). Mais il y a une autre raison pour cette pauvreté, car dans cette région la même pauvreté existe parmi les non-Franco-Américains. C'est la pauvreté d'une région ayant une économie presque exclusivement dépendante de la récolte des pommes de terre. Toute tentative de changer cette dépendance sur un seul produit de la terre a été sans succès. La même pauvreté existe dans d'autres régions du Maine, notamment dans le comté de Washington où il y a très peu de Franco-Américains. C'est une question de manque d'industrie. Il y a eu des tentatives de développement des ressources naturelles des deux régions. Mais c'est une question politique qui n'a pas abouti jusqu'à présent.

Dans sa préface, le Docteur Albert Verdoodt écrit que depuis 1927 le Dr. Kloss a passé bien souvent l'Atlantique pour venir étudier en Amérique du Nord le sort fait aux diverses minorités d'immigrants noyées ou sur le point de l'être dans un univers anglais. Espérons qu'il continuera à venir, car il y a encore beaucoup à faire et, malheureusement, peu de personnes peuvent le faire. Espérons qu'il passera l'Atlantique encore une fois afin d'étudier la situation du français dans la Nouvelle-Angleterre comme il l'a si bien fait pour la Louisiane.

Edward G. HUDON

*Faculté de droit,
Université Laval.*